

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandre Néron

<https://www.cadre21.org/membres/75ff1d715ce6004c02512756>

Date d'obtention : 2021-04-19 19:06:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

À partir du moment que l'information au sujet d'un sexto est associé à l'école (instigateur et victime)...il faut procéder avec la démarche sexto et remplir la grille d'évaluation SEXTO avec les victimes ou les personnes qui rapportent l'évènement et les témoins pour déterminer si c'est malveillant ou impulsif. Il faut ensuite confisquer les cellulaires et communiquer avec les policiers pour la suite. Si c'est n'est pas malveillant, on peut rencontrer toutes les personnes concernées pour remplir la grille...

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il y a toujours des rebondissements et qu'il faut faire attention parce que la situation peut s'enligner avec seulement une personne en lien avec un autre individu à l'extérieur de l'école et, par la suite...on se rend compte que la victime n'avait pas tout dévoilé et qu'elle venait juste tester mais lorsqu'elle sent qu'elle peut avoir confiance et que nous démontrons que nous sommes aidants, compétents et bienveillants, les victimes peuvent s'ouvrir et on apprend plus de détails sur la situation pour apprendre, par exemple, qu'il y a des témoins dans l'école ou même des personnes qui créent le problème dans l'école. Il faut donc être prudent et rester ouvert et à l'écoute...pas parce que la personne nous dit qu'elle a tout dit que c'est vraiment le cas...

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation pour savoir si c'est malveillant ou impulsif...on prend la décision à partir des informations recueillies, mais ensuite, il faut prendre une décision à partir de notre jugement. C'est certain que parfois, c'est nommé explicitement, mais certainement que des fois, les personnes veulent réduire la gravité de leur geste et donnent moins de détails ou peuvent même mentir.

Aussi, lorsqu'il y a des versions contradictoires, ça devient plus difficile de trancher et d'en venir à un jugement.